



- **IA-IPR, responsable académique**

Daniel GUILLAUME
daniel.guillaume@ac-creteil.fr

- **Coordonnatrice**

Valérie GOURLET
valerie.gourlet@ac-creteil.fr

- **Pour les enfants itinérants**

Pascale BRAILLET
pascale.braillet@ac-creteil.fr

- **Pour les élèves allophones dans le 77**

- 1er degré :
Laurence CORNY
laurence.corny@ac-creteil.fr

- 2nd degré : **Pascale JALLERAT**
pascale.jallerat@ac-creteil.fr

- **Pour les élèves allophones dans le 93**

- 1er degré :
Michelle DUFRESNOY
michelle.dufresnoy@ac-creteil.fr

- 2nd degré : districts 3, 4, 6, 7 et 8
Marie-Line FAUCONNIER-LEBEGUE
marie-line.fauconnier-lebegue@ac-creteil.fr

- 2nd degré : districts 1, 2 et 5
Dominique LEVET
dominique.levet1@ac-creteil.fr

- **Pour les élèves allophones dans le 94**

- 1er degré :
Vicente GUTIERREZ
vicente.gutierrez@ac-creteil.fr

- 2nd degré :
Naïma AZEB
naima.azeb@ac-creteil.fr

- **Secrétaire**

Sylvie GUETTARD
ce.casnav@ac-creteil.fr



Vous accueillez...

- **Un enfant allophone nouvellement arrivé**
- **Un élève issu d'UPE2A**
- **Un enfant de famille itinérante...**

... contactez le CASNAV

**Centre Académique pour la Scolarisation
des enfants allophones Nouvellement
Arrivés et des enfants issus de
familles itinérantes et de Voyageurs**

Téléphone
01 57 02 62 13 le matin
Courriel
ce.casnav@ac-creteil.fr
Site internet
casnav.ac-creteil.fr

Rectorat de Créteil
4 rue Georges Enesco-94000 Créteil

Le CASNAV facilite l'accueil et la prise en charge des élèves dont la maîtrise du français et les connaissances antérieures sont variées et peuvent être en décalage par rapport à celles des élèves du même âge :

- par des conseils et une aide pédagogique aux équipes dans les écoles, les circonscriptions et les établissements,
- par des actions de formation académiques, départementales ou locales,
- par la diffusion de documents pédagogiques ou d'autres ressources.

Sa priorité est la maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires dans le cadre de l'accès de tous au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Missions

**Les missions du CASNAV
sont définies par la circulaire
n° 2012-143 du 2-10-2012**

Il est une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques pour les élèves allophones nouvellement arrivés en France et les élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

- Il apporte sa contribution au pilotage, à l'organisation et à l'évaluation des dispositifs académiques.
- Il est une instance de coopération et de médiation auprès des partenaires de l'éducation nationale qui œuvrent dans le même domaine.
- Il apporte un appui technique, méthodologique et pédagogique aux personnels, aux écoles et aux établissements.
- Il assure la formation des enseignants et des cadres.

Domaines d'intervention

• Formations

Stages du plan académique de formation (PAF), des Plans Départementaux (PDF), aides négociées, stages de proximité, animations pédagogiques, visites conseils, etc.

Préparation des candidats à la Certification Complémentaire Français Langue Seconde (CC-FLS) et à l'habilitation pour être correcteur-examineur du DELF dans le cadre de la convention CIEP-Rectorat.

• Ressources pédagogiques

Production et diffusion de documents pédagogiques, animation de groupes de réflexion-production...

• Examens

Organisation de la passation du Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELFF) dans l'académie de Créteil.